

MAIRIE
D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

Procès verbal de la
séance du conseil municipal
du vendredi 6 avril 2012
à 18 heures 30

Date de convocation : 30 mars 2012.

Président : Jean-Marie DELLEAUD, maire.

Présents : Jean-Marie DELLEAUD, Gérard PAILHARET, Alain BACQUET, Sébastien DELLEAUD, Fabienne SIMIAN.

Absents excusés :

Absents excusés représentés : Maurice SYLVESTRE (pouvoir donné à Gérard PAILHARET)

Absent :

Secrétaire de séance : Fabienne SIMIAN.

La séance a lieu en présence de Gilles Martin, qui prendra ses fonctions début Mai au secrétariat de la mairie dès le 1^{er} mai prochain.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 mars 2012, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il propose d'insérer une délibération supplémentaire concernant la fibre optique suite à la réunion du 5 avril 2012 à laquelle il a assisté en présence du Conseiller Général.

Le Conseil municipal est d'accord pour cet ajout.

1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Jean-Marie Delleaud, maire

Le Maire s'étant retiré, Alain Bacquet, 2^{ème} adjoint au maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2011 et les principaux indicateurs de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

1° **donne acte** de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		111 224.62 €	45 077.77 €			66 146.85 €
Opérations de l'exercice	128 963.42 €	191 477.59 €	71 443.10 €	78 948.62 €		70 019.69 €
TOTAUX	128 963.42 €	302 702.21 €	116 520.87 €	78 948.62 €		136 166.54 €
RESULTATS DE CLOTURE		173 738.79 €	37 572.25 €			136 166.54 €
Restes à réaliser			33 057.00 €		33 057.00 €	
RESULTATS CUMULES		173 738.79 €	70 629.25 €			103 109.54 €

2° **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par Jacques Quinqueton, receveur

En présence du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les écritures sont régulières ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve** de sa part.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Le Conseil municipal :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,
- constatant que le compte administratif 2011, approuvé ce jour, présente un excédent de fonctionnement,
- considérant que le solde d'exécution d'investissement est négatif,
- considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement,

décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 comme suit :

Excédent au 31.12.2011	173 738.79 €
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	70 629.25 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	103 109.54 €

4. Vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2012

Sur proposition du Maire et après explication de l'augmentation annuelle des bases de calcul, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** de maintenir les taux actuels des trois taxes directes locales pour l'année 2012, soit :

- **Taxe d'habitation** : **9,60 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : **14,30 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **39,47 %**

Le Maire rappelle que les taux de la commune restent inférieurs à ceux du département.

5. Vote du budget de l'exercice 2012

Budget dépenses de fonctionnement

Les chapitres 011, 012, 014, 022, 023, 042, 65, 66 et 67 sont discutés et votés individuellement. Ils sont tous adoptés à l'unanimité.

Budget recettes de fonctionnement

Proposition de le voter en une seule fois → l'ensemble du Conseil municipal est consentant.
Ce budget est adopté à l'unanimité.

Budget investissement

Les dépenses prévues se montent à 179 614 euros (subventions déduites), et vont concerner les travaux de voirie, l'achat de terrain et aménagements, la numérotation des rues, les travaux du chalet 9, des travaux sur l'eau potable et la station d'épuration, travaux sur des bâtiments, du matériel informatique et de l'outillage.

Vote : adopté à l'unanimité.

En résumé, après présentation faite par le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **opte** pour la comptabilité détaillée et la présentation budgétaire des communes de 500 à 3 500 habitants,
- **accepte** les propositions telles que portées sur les documents budgétaires et **adopte** le Budget Primitif 2012, à savoir :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	302 597 €	302 597 €
Investissement	324 478 €	324 478 €

6. Subventions aux associations

Le Maire rappelle que chaque association doit émettre une demande de subvention par courrier à la commune en y joignant le procès-verbal de leur assemblée générale qui doit faire apparaître le bilan moral et financier.

Propositions et résultats :

1. **ACCA : 80 euros** – dossier incomplet
Acceptée à l'unanimité si l'association fournit les éléments administratifs nécessaires à son versement (rapport de l'AG).
2. **ADMR : 100 euros** – dossier complet
Acceptée à l'unanimité.
3. **Compagnie de la Tournelle : 100 euros** – dossier complet
Fabienne Simian s'abstient. Adoptée avec 5 voix pour.

4. Compagnons d'Eyzahut : demande de 3000 euros (dossier complet):

Fabienne Simian exprime le fait que cette association a les finances nécessaires pour faire face aux dépenses habituelles. Sébastien Delleaud explique que cette année, les membres souhaitent modifier leurs manifestations, ce qui engendrera des coûts plus élevés et nécessitera donc des aides financières conséquentes.

Fabienne Simian propose que toutes les associations présentent un budget prévisionnel afin de pouvoir apprécier leurs besoins en financement.

Le maire **propose une subvention de 2500 euros**. Sébastien Delleaud s'abstient. La proposition est adoptée avec 5 voix pour.

5. Potes du four à pain : 1000 euros – dossier complet

Une de leur manifestation va changer (celle du 1^{er} mai), les autres subsistent. Acceptée à l'unanimité.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2012.

7. Rénovation de la mairie

Jean-Marie Delleaud propose un devis pour changer la porte d'entrée du bâtiment de la mairie. Cette dépense sera subventionnée par la dotation cantonale dans le cadre de la rénovation de la salle du conseil. Ce devis provient de la menuiserie Desgrange pour un montant de 2129,60 TTC (porte d'entrée avec imposte vitrée et groom).

Proposition retenue à l'unanimité.

8. Venue de la fibre optique

Lors de la réunion du 5 avril dernier, le Conseil Général a fait savoir qu'il est en mesure d'octroyer une subvention à hauteur de 80 %, sans pour autant mettre en péril les financements des autres grands projets du canton.

Le Conseil municipal délibère pour accepter l'engagement de la commune à hauteur de 35KE maximum, avec une subvention à 80 % du CG pour un coût de 170 KE de travaux et de 50 KE de matériel pris en charge par ADN (Ardèche Drôme Numérique).

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses

Organisation des bureaux pour les élections.

Le Maire annonce que les travaux du tennis vont avoir lieu et qu'il faudra prévenir les joueurs de l'inaccessibilité du court.

L'ordre du jour ayant été traité et en l'absence de nouvelles questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 10.